Palatine Europe Sustainable Employment

Article 9 SFDR

Résumé des informations en matière de durabilité – Avril 2025

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

L'absence de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable est mesurée au sein de ce produit à l'aide des 14 indicateurs d'incidences négatives obligatoires définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 datant du 6 avril 2022. Elle est complétée par la mesure et le pilotage de 2 indicateurs optionnels : les émissions atmosphériques (PAI II.2) et l'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (PAI III.15).

Objectif d'investissement durable du produit financier

Palatine Europe Sustainable Employment a un objectif d'investissement durable social. L'OPC investit dans des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi durable (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes, …) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable.
Aucun indice de référence n'a été défini pour mesurer l'atteinte de cet objectif d'investissement durable.
Les investissements devront démontrer d'une contribution positive à au moins l'un des ODD sociaux des Nations Unies tout en respectant le principe de DNSH selon la méthodologie de Palatine AM.
De plus, le fonds a comme objectifs spécifiques d'afficher un score emploi et une empreinte carbone meilleurs que ceux de l'EuroStoxx 50.

Stratégie d'investissement

Le produit financier met en œuvre une stratégie financière axée sur des actions larges capitalisations de la zone euro. Le fonds intègre de façon systématique une approche extra-financière qui est déterminante dans les décisions d'investissement. Les éléments ESG contraignants pour sélectionner les investissements sont les suivants :

1. Réduction de l'univers d'investissement de 25% en 2025 puis 30% en 2026 :
   a. Exclusions sectorielles, normatives et des controverses
   b. Exclusion des sociétés ayant les pires scores emploi
   c. Exclusion des entreprises ayant les pires notes ESG
2. Objectif d'investissement Seules les valeurs ayant au moins une contribution aux ODD sociaux positive peuvent être qualifiées de durables.
3. Incidences négatives : Sélection d'entreprises dont les activités ont les incidences négatives les plus limitées
4. Bonne gouvernance : Sélection de valeurs ayant des bonnes pratiques de gouvernance.
5. Objectifs spécifiques liés au label ISR : les choix d'investissement doivent permettre d'afficher un score emploi et une empreinte carbone meilleure que ceux de son indice de référence (EuroStoxx 50).

Proportion d'investissement

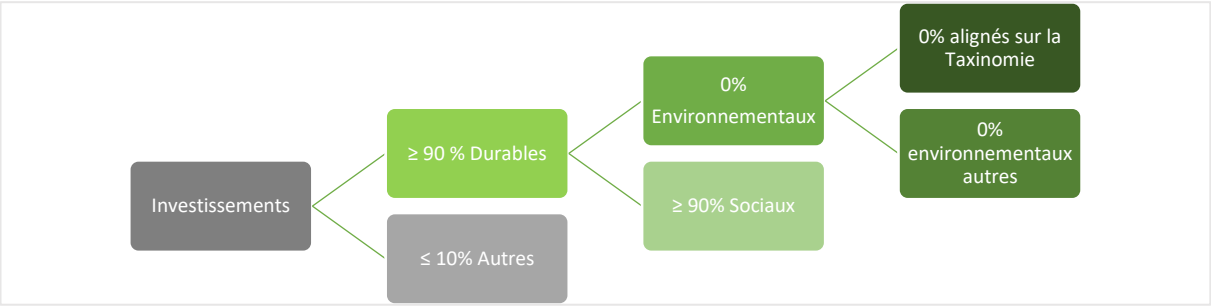

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Les contrôles se font à 3 niveaux :
1/ **Des contrôles de 1er niveau pré-trade** réalisés par les gérants qui doivent s'assurer que l'émetteur sélectionné correspond à l'univers du portefeuille et qu'il est noté sur le plan ESG. Ces contrôles pré-trade ne font pas l'objet d'une formalisation spécifique.
2/ **Des contrôles de 1er niveau post-trade** réalisés quotidiennement par l'outil de contrôle automatisé des contraintes de gestion et une fois par trimestre par l'équipe d'analyse ISR sur les règles de sélectivité (Vérification de la couverture suffisante des notes ESG et du respect des autres critères liés à l'ISR).
3**/ Des contrôles de 2ème niveau** réalisés quotidiennement sur les contraintes ESG et annuellement sur les process par la RCCI à travers une fiche de contrôle ESG-ISR.

Méthodes

Plusieurs indicateurs de durabilité sont utilisés pour la mesure de la réalisation de l'objectif d'investissement du produit financier :

- Respect des listes d'exclusions de Palatine AM
- Sélection des meilleurs scores emploi (créations/destructions d'emplois, santé et sécurité, formations, partage de la valeur, égalité des chances, maintien dans l'emploi, …).
- Contribution aux ODD sociaux des Nations Unies.
- Bonne gouvernance
- Surperformance du fonds par rapport à son indice sur le score emploi et l'empreinte carbone.

Sources et traitement des données

La société de gestion s'appuie sur les bases de données extra-financières de MSCI pour les larges capitalisations, d'EthiFinance pour les moyennes et petites capitalisations et de S&P Global et Iceberg Data Lab, pour les données environnementales (sur le carbone, les risques climatiques, biodiversité …). La société Humpact fournit des indicateurs liés à l'emploi.
Palatine AM dispose également d'accès à la recherche de brokers spécialisés (comme Goldman Sachs, Société Générale, Exane, Oddo…).
Des évaluations ESG internes sont menées pour compléter et améliorer les données fournies par les agences de notation, à partir de données publiées par les entreprises et le résultat de nos actions d'engagement.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies des fournisseurs de données peuvent présenter des biais, ne mettant en lumière qu'une dimension de l'entreprise évaluée, dégradant ainsi la qualité de la donnée. De plus, l'absence de maturité de certaines méthodologies de calcul, des taux de couverture faibles ou des données inexactes sont autant d'autres limites.
Palatine AM met en place les dispositifs nécessaires pour s'assurer que ces limites n'influent pas la mesure de l'atteinte de l'objectif d'investissement durable de ce fonds. Elle fonde son analyse extra-financière sur plusieurs fournisseurs de données ESG, elle complète les évaluations des fournisseurs de données par des analyses internes, et elle effectue une veille interne des controverses. Sa démarche responsable s'inscrit dans une approche transparente et en amélioration continue.

Diligence raisonnable

Ce produit financier réalise son processus de diligence raisonnable via sa stratégie d'investissement ISR. L'ensemble des actifs, hors liquidités et quasi-liquidités, font l'objet d'une évaluation ESG. De plus, une mesure des incidences négatives liées aux activités tant sur le plan social qu'environnemental est réalisée pour toutes les sociétés investies. Elle inclut plusieurs indicateurs sur les droits humains. La sélection de valeurs est faite parmi les émetteurs ayant les meilleures performances.

Politique d'engagement

L'engagement au sein de Palatine AM se fait au travers de différentes actions :

- Dialogue avec les sociétés détenues
- Exercice du droit de vote et autres droits attachés aux actions
- Participation à des actions d'engagement collaboratif

Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Pour atteindre son objectif d'investissement durable, le fonds doit respecter les conditions suivantes :

- Toutes les valeurs investies doivent contribuer à au moins un des ODD sociaux définis par les Nations Unies.
- Toutes les valeurs investies doivent respecter la méthodologie de vérification du DNSH de Palatine AM.
- Tous les investissements doivent être effectués sur des valeurs ayant de bonnes pratiques de gouvernance.
- Objectifs spécifiques liés au label ISR :
    - Le score emploi du fonds doit être supérieur à celui de son indice de référence
    - L'empreinte carbone du fonds doit être inférieure à celle de son indice de référence